

Paris, le 28 février 2026

Madame Estelle BALIT
Déléguée interministérielle à la sécurité routière

Référence : SG/01/26

Objet : Examens moto et assurance qualité des examens

Madame la Déléguée,

L'allongement des délais d'attente à l'examen, consécutif à l'absence de recrutements supplémentaires et à la hausse continue des demandes ces six dernières années, a conduit notre ministère à mettre en place un plan d'actions.

C'est ainsi que le Ministre François-Noël Buffet a notamment décidé de réduire la durée de l'épreuve « circulation moto », afin d'augmenter le nombre d'examens effectués.

Comme nous pouvions nous y attendre, depuis le déploiement de cette mesure les IPCSR constatent qu'ils ne parviennent plus à assurer un service correct aux usagers.

Ils se trouvent en effet contraints :

- Soit de presser les candidats, avec des répercussions inévitables sur l'image du service public des examens et leurs conditions de travail.

- Soit de s'affranchir de l'obligation, édictée par l'UE et inscrite dans nos procédures, d'une phase de conduite de 25 minutes minimum.

Cela entraîne en outre, pour ces fonctionnaires d'État, experts en évaluation et en sécurité routière, des conflits de valeurs qui portent atteinte à leur équilibre mental.

Ces constats corroborent la position maintes fois réaffirmée par mon organisation syndicale au sujet des durées d'examen inadaptées qui sont imposées aux Inspecteurs.

Pour le SNICA-FO, il est nécessaire que la DSR revienne rapidement sur ces choix.

Dans l'attente, je vous demande de bien vouloir faire le nécessaire pour qu'aucun audit annuel ou quinquennal ne soit programmé lors des journées d'examens moto.

Il ne serait en effet pas acceptable qu'un agent soit audité à l'occasion d'épreuves pour lesquelles il n'a pas disposé d'un temps suffisant pour mener à bien sa mission.

Sachant pouvoir compter sur une réaction rapide de votre part, dont je souhaite être informé s'il vous plaît, je vous prie de croire, Madame la Déléguée, à l'assurance de toute ma considération.



Philippe DESTARKEET
Secrétaire général

Copie : Madame Michèle LUGRAND, Adjointe à la DISR
Madame Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC